

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Harmonisierung von Stipendien und anderen Ausbildungsbeihilfen

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Flückiger, Bernadette
Mosimann, Andrea
Schär, Suzanne
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Flückiger, Bernadette; Mosimann, Andrea; Schär, Suzanne; Zumofen, Guillaume 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Harmonisierung von Stipendien und anderen Ausbildungsbeihilfen, 2010 - 2015*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 10.05.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Bildung, Kultur und Medien	1
Bildung und Forschung	1
Hochschulen	1

Abkürzungsverzeichnis

EDK	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
WBK-SR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
SBV	Schweizerischer Bauernverband
WBK-NR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats
VSS	Verband der Schweizer Studierendenschaften

CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États
USS	Union syndicale suisse
USP	Union Suisse des Paysans
CSEC-CN	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
UNES	Union des étudiant-e-s de Suisse

Allgemeine Chronik

Bildung, Kultur und Medien

Bildung und Forschung

Hochschulen

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 21.06.2010
ANDREA MOSIMANN

Der Verband der Schweizer Studierendenschaften (VSS) **lancierte im Juni eine «Stipendien-Initiative»**. Mit dem Volksbegehren soll die Kompetenz zur Regelung der Ausbildungsbeiträge von den Kantonen zum Bund verschoben werden. Der VSS will erreichen, dass den Studierenden ein minimaler Lebensstandard gewährt wird. Die genaue Höhe der Studiengebühren soll im Gesetz festgelegt werden.¹

STANDESINITIATIVE
DATUM: 31.12.2011
SUZANNE SCHÄR

Nachdem der Nationalrat der Solothurner Standesinitiative für ein **Stipendienrahmengesetz** 2010 Folge gegeben hatte, entschied der Ständerat mit Hinweis auf das Stipendienkonkordat der EDK im Sommer des Berichtsjahrs mit 22 zu acht Stimmen erneut und definitiv dagegen. Das Konkordat zur Harmonisierung der kantonalen Ausbildungsbeiträge war bis Ende 2011 durch acht Kantone (BS, FR, GR, NE, TG, VD, BE, TI) ratifiziert worden. Folgerichtig und mit der gleichen Anzahl ablehnender Stimmen stellte sich die Kleine Kammer auch gegen eine Stipendieninitiative der WBK-NR (In. 09.497). Damit waren **beide Vorstösse endgültig vom Tisch**. Die Sammelfrist für die eidgenössische «Stipendieninitiative» läuft Anfang 2012 ab.²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 27.02.2012
GUILLAUME ZUMOFEN

La récolte de signatures lancée dans le cadre de l'**initiative sur les bourses d'études**, est arrivée à son terme en 2012. La Confédération a validé 117'069 signatures recueillies. L'initiative populaire, lancée par l'Union des Etudiant-e-s de Suisse (UNES), sera donc soumise au peuple suisse. Cette initiative populaire espère garantir un niveau de vie minimal aux étudiants suisses, grâce aux aides financières publiques. En effet, la Confédération estime qu'un étudiant doit disposer de 24'000 francs par année pour couvrir ses frais de formation et subvenir à ses besoins. Une aide financière paraît donc souvent indispensable. Dans les chiffres, on recense 250'000 étudiants des niveaux tertiaires, dont 8% reçoivent une bourse d'études, pour un montant global de 303 millions par année, répartis pour 280 millions sur les cantons et pour 25 millions sur la Confédération. L'Union des Etudiant-e-s de Suisse montre du doigt les disparités entre les cantons et le désengagement de la Confédération ces dernières années. Tout d'abord, la liberté attribuée dans ce domaine aux cantons entraîne de fortes inégalités au niveau suisse. Les aides financières par personne varient aujourd'hui de 18 francs à 91 francs, entre les cantons de Schaffhouse et du Jura. Ensuite, de 1997 à 2005, alors que les effectifs dans la formation tertiaire augmentaient de 19%, les aides financières ont, quant à elles, baissé de 10%. L'initiative a donc pour objectif d'harmoniser le système des bourses d'études en redéfinissant le rôle de la Confédération. Elle prévoit notamment que les aides relèvent de la compétence de la Confédération, même si celle-ci doit prendre en compte les intérêts des cantons. Si une telle initiative trouvait grâce aux yeux des citoyens suisses, les déposants estiment qu'une enveloppe de 500 millions de plus serait accordée et que 20% d'étudiants supplémentaires en profiteraient. En novembre 2012, le Conseil fédéral a annoncé ne pas soutenir l'initiative de l'UNES, mais être prêt à entreprendre une révision de la loi sur les contributions à la formation, afin de soutenir les efforts d'harmonisation. Le conseiller fédéral Schneider-Ammann, en charge du secteur de la formation depuis 2013, a parlé lui d'un plafonnement du nombre de bacheliers. Cette vision a choqué de nombreux parlementaires.³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 26.06.2013
GUILLAUME ZUMOFEN

« **L'initiative sur les bourses** », déposée par l'Union des Etudiant-e-s de Suisse (UNES) le 20 janvier 2012, a abouti avec 117 069 signatures valables. Cette initiative entend modifier l'article 66 de la Constitution. L'ajustement principal remet entre les mains de la Confédération la compétence d'octroyer des aides à la formation aux étudiants du degré tertiaire. Ces aides à la formation ont pour objectif de garantir un niveau de vie minimal aux étudiants qui effectuent leur première formation du degré tertiaire. En outre, l'initiative permet à la Confédération de verser des contributions aux cantons pour l'octroi d'aides à d'autres niveaux de formation. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter l'initiative. En effet, si l'objectif d'harmonisation du système des aides à la

formation au niveau fédéral doit être poursuivi, le concordat intercantonal de 2009 a déjà réalisé un grand pas dans cette direction. Selon le Conseil fédéral, une telle initiative sape les efforts mis en place par les cantons. Par ailleurs, elle entraîne des coûts supplémentaires estimés par le comité lui-même à hauteur de 500 millions de francs par année. Comme le Conseil fédéral a reconnu l'enjeu crucial du régime des bourses d'étude, il a élaboré un contre-projet indirect. En effet, l'égalité des chances pour l'accès aux offres de formation passe par une harmonisation, car les disparités cantonales sont importantes. Le projet de loi fédérale sur les contributions aux cantons pour l'octroi de bourses et de prêts d'études dans le domaine de la formation du degré tertiaire (Loi sur les aides à la formation) espère accélérer la dynamique d'harmonisation lancée par le concordat intercantonal et voulue par « l'initiative sur les bourses ». Toujours sur la question du degré tertiaire, ce projet prévoit que seuls les cantons qui remplissent les critères du concordat de 2009 reçoivent des subventions de la Confédération dans le cadre du régime des bourses d'études. En ce qui concerne les critères pour recevoir une aide à la formation en tant qu'étudiant ou encore les montants remis par les cantons, l'autorité reste cantonale. De plus, ce projet maintient l'allocation sous la forme de forfaits et sa répartition en fonction de la population résidante dans les cantons.⁴

MOTION

DATUM: 05.06.2014
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN) a déposé une motion qui encourage un **soutien accru de la Confédération aux bourses d'études**. Alors que l'Union des Etudiant-e-s de Suisse (UNES) a ouvert le débat sur les bourses d'études avec son initiative populaire, la CSEC-CN demande que des moyens supplémentaires soient intégrés au prochain message FRI, afin d'augmenter la participation financière fédérale aux bourses d'études. La Confédération doit non seulement augmenter ses contributions aux bourses d'études, mais aussi vérifier que les cantons ne diminuent pas les leurs. Véritablement, l'objectif sous-jacent de la motion est d'encourager l'adhésion des cantons au concordat intercantonal sur les bourses d'études, entré en vigueur en mars 2013. Dans le cadre de ce concordat intercantonal, le processus d'harmonisation établit des principes et des normes minimales pour l'octroi d'aides financières à la formation. Néanmoins, uniquement onze cantons ont adhéré au concordat. Afin d'appuyer sa motion, la CSEC-CN a expliqué que la contribution fédérale aux bourses d'études était passée de 100 millions de francs en 1990, à 25 millions de francs depuis la réforme de la péréquation financière. Etant donné que cette somme ne correspond même pas au 10% des participations cantonales, l'incitation pour les cantons à participer au concordat intercantonal est maigre. De son côté, le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. Il a d'abord salué les efforts d'harmonisation dans le domaine des bourses d'études et précisé que la Confédération participait à cet effort à travers la révision de la loi sur les contributions à la formation. Ensuite, il s'est emparé des chiffres, afin d'affiner son argumentaire. Ainsi, le Conseil fédéral a souligné que seize autres cantons avaient rejoint le concordat. 70 pour cent de la population étudiante totale est par conséquent intégrée au concordat. De plus, en ce qui concerne la réforme de la péréquation financière, une mise à jour a été établie pour les bourses d'études. La différence de 50 millions montrée du doigt par la CSEC-CN est reversée aux cantons dans le cadre de la péréquation des ressources. Finalement, le Conseil fédéral a précisé qu'en 2012, les aides à la formation émanant de la Confédération correspondaient à 15 pour cent des dépenses cantonales. Face à cette guerre des chiffres, le Conseil national a soutenu sa commission et donc adopté la motion par 101 voix contre 75.

Le débat a été plus animé du côté de la chambre des cantons. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-CE) a proposé à son Conseil de rejeter la motion. En effet, elle craint qu'une augmentation des aides à la formation dans le cadre du prochain message FRI risque de prélever d'autres postes du budget de la formation, de la recherche et de l'innovation. Au final, la motion a été rejetée par le Conseil des Etats par 18 voix contre 14.⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 12.12.2014
GUILLAUME ZUMOFEN

En 2012, l'Union des étudiant-e-s suisses (UNES) a déposé une initiative populaire sur les bourses d'études. L'initiative vise une modification de l'article 66 de la Constitution fédérale. L'objectif est une harmonisation à l'échelle nationale de l'octroi d'aide à la formation aux étudiants du degré tertiaire. En d'autres termes, le domaine des bourses d'études devrait, selon l'initiative, relever d'une compétence fédérale et non plus cantonale. De plus, les aides à la formation doivent garantir un niveau de vie minimal. L'initiative sur les bourses d'études a été validée et sera soumise au vote du peuple et des cantons. Malgré le soutien des Verts et du Parti socialiste, le texte n'a pas été

accepté par le Parlement qui a cependant souligné qu'il soulevait les bonnes questions. Ensuite, si le Conseil fédéral comprend la volonté d'une harmonisation du régime des bourses d'études, il propose néanmoins le rejet du texte. Dans la logique, il a par conséquent proposé un contre-projet indirect. Cette alternative vise une réforme complète de la **Loi sur les aides à la formation**. Tout d'abord, avec cette réforme de la loi fédérale de 2006, le Conseil fédéral souhaite une harmonisation ainsi qu'une amélioration de l'égalité des chances d'accéder aux études supérieures. Ainsi, une telle démarche doit permettre de consolider le pôle suisse de formation et de recherche. Ensuite, il est nécessaire de préciser que les aides à la formation de la Confédération ne seraient alors versées qu'aux cantons qui remplissent les conditions du concordat intercantonal sur les bourses d'études de 2009. Ce concordat, tout comme l'initiative de l'UNES, fixe des principes fondamentaux et des normes dans le cadre de l'octroi d'aides à la formation.

Le principal point de dissension entre le Conseil national et le Conseil des Etats s'est situé au niveau de l'harmonisation matérielle fixée par le concordat intercantonal. Alors que le Conseil national souhaitait que les subventions fédérales soient conditionnées au versement d'une aide minimale de 16'000 francs, par an et par étudiant du degré tertiaire, le Conseil des Etats a rejeté ce montant minimal. En effet, selon la chambre des cantons, les subventions fédérales devraient être soumises uniquement, à des dispositions formelles. D'un côté, le Conseil des Etats, par l'intermédiaire de Géraldine Savary (ps, VD), a expliqué que de nombreux cantons perdraient leurs subventions, si elles étaient conditionnées à des dispositions matérielles. Une minorité de gauche, emmenée par Anita Fetz (ps, BS), a souligné que le montant minimal était un point crucial de l'harmonisation et qu'il fallait choisir entre fédéralisme et égalité des chances. Néanmoins, cette minorité n'a pas été écoutée. Le Conseil des Etats a rejeté l'idée d'une harmonisation matérielle, une première fois par 28 voix contre 14, puis une seconde fois par 29 voix contre 11. De l'autre côté, le Conseil national s'est obstiné à imposer un montant minimal de 16'000 francs par an et par étudiant. Mathias Reynard (ps, VS) a pris la parole pour expliquer que la situation actuelle était injuste, car le montant d'une bourse d'étude dépendait aujourd'hui non pas du revenu des parents, mais de son canton d'origine. Ainsi, le Conseil national a campé sur sa position d'abord par 97 voix contre 90, puis de justesse, par 83 voix contre 80 et 6 abstentions.

Face à cette divergence marquée, le débat a été envoyé en conférence de conciliation qui a finalement suivi l'avis du Conseil des Etats. Par conséquent, le Conseil national a accepté tacitement de renoncer à un montant minimal. La chambre des cantons lui a emboîté logiquement le pas. Une seconde question a soulevé le débat. Alors que des sénateurs de gauche proposaient que les subsides fédéraux soient répartis en fonction des dépenses effectives en terme d'aide à la formation supérieure, la droite s'est opposée à cette volonté. Ainsi, le montant des subventions fédérales continuera à être versé en fonction de la population résidante. Troisièmement, les étudiants des écoles supérieures et les étudiants qui prennent part à des cours préparatoires en vue d'examens professionnels auront aussi la possibilité d'accéder à des bourses d'études. Au vote final, le contre-projet indirect du Conseil fédéral de modification de la loi sur les aides à la formation a été soutenu par la chambre des cantons par 37 voix contre 5, et par la chambre du peuple par 138 voix contre 53. De plus, nous pouvons préciser que l'initiative sur les bourses d'études sera soumise au vote populaire en juin 2015.⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 14.06.2015
GUILLAUME ZUMOFEN

En 2012, l'Union des étudiant-e-s suisses (UNES) a mené à bien la récolte de signatures pour **L'initiative sur les bourses d'études**. L'objectif clair de l'initiative est la remise en question de l'article 66 de la Constitution fédérale. Ainsi, alors que l'article 66 stipule que les aides à la formation pour les étudiants dépendent principalement du canton dans lequel ils vivent, l'initiative sur les bourses d'études souhaitait transformer cette compétence cantonale en une compétence fédérale. En outre, les bourses d'études devraient garantir un niveau de vie minimal. Validée, l'initiative a été soumise au peuple en juin 2015. Le Conseil fédéral, conscient des enjeux, mais en désaccord avec les solutions proposées, a présenté un contre-projet indirect. Cette alternative prend la forme d'une révision complète de la Loi sur les aides à la formation. Au final, et à la suite de nombreux débats, la Chambre des cantons ainsi que la Chambre du peuple ont toutes les deux apporté leur soutien au contre-projet indirect du Conseil fédéral. C'est finalement les urnes, après une campagne animée, qui ont livré la sentence finale pour l'initiative sur les bourses d'étude.

Tout d'abord, du côté de l'administration fédérale, opposée à l'initiative, le conseiller fédéral Schneider-Ammann ainsi que le chef de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique Christoph Eymann (BS, ldp) se sont exprimés, à plusieurs reprises, contre l'initiative. Les deux principaux arguments avancés prenaient la forme d'une hausse des coûts pour la formation qui serait probablement répercutée

sur d'autres postes du budget de la formation et prêterait ainsi la qualité de la formation helvétique, et d'une réduction à néant des efforts d'harmonisation engagés par voie de concordat en 2009. Alors que plusieurs partis de droite se sont exprimés contre l'initiative, le PLR a probablement été le plus virulent dans sa campagne. En effet, le PLR a volontairement orienté le débat vers les universitaires et parlé de salaire minimum pour étudiants, afin de disqualifier l'initiative.

De son côté, l'UNES a pu compter sur le soutien du Parti socialiste, des verts, des Pirates, des académies des sciences ainsi que des professeurs universitaires. Dans la ligne de son initiative, l'UNES a répliqué aux arguments du conseiller fédéral en soulignant que le contre-projet indirect ne permettait pas de couvrir «les besoins réels en volume de bourses d'études». De plus, l'UNES a basé sa campagne principalement sur l'idée d'égalité des chances. En effet, selon les partisans de l'initiative, les disparités au niveau cantonal seraient injustifiables. Alors que les critères diffèrent d'un canton à l'autre, que les montants varient du simple au triple, l'UNES estime de tels écarts infondés.

Finalement, l'initiative a été rejetée par la totalité des cantons et par 72,5% de la population.

Il est désormais temps de jeter un bref coup d'œil à l'analyse VOX de la votation sur les bourses d'études. Selon l'analyse, la votation, ainsi que la campagne, a principalement été marquée par une opposition gauche-droite. Néanmoins, le conflit idéologique ne s'est pas forcément répercuté sur les choix de votes. En effet, dans le cas du parti socialiste, le taux d'approbation n'a pas dépassé les 51%. Ensuite, en ce qui concerne le débat relatif à la répartition actuelle des bourses, une nette majorité des votants, qu'ils aient voté pour ou contre, estime que le système actuel des bourses est problématique. Ainsi, étant donné les résultats, il est évident que la principale raison du rejet de l'initiative se situe dans le fait que le peuple a estimé que la réponse donnée par l'UNES à ce problème n'était pas adéquate. L'autre argument qui a fait pencher la balance en faveur du non se place au niveau du conflit entre fédéralisme et centralisme. Le transfert de compétences proposé, du niveau cantonal au niveau fédéral, n'a pas été jugé optimal. Étant donné que la question de la formation symbolise l'un des derniers flambeaux de la responsabilité cantonale, les votants n'ont pas souhaités éteindre la flamme.

Au final, malgré le refus à une large majorité de l'initiative par le peuple, l'UNES a estimé que le combat n'aura pas été vain. En effet, le thème de l'accès aux études et de l'égalité des chances n'aura jamais été aussi présent dans la presse et dans les débats quotidiens.⁷

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 15.06.2015
BERNADETTE FLÜCKIGER

Abstimmung vom 14. Juni 2015

Beteiligung: 43.45%

Ja: 610'284 (27.5%) / 0 Stände

Nein: 1'611'911 (72.5%) / 20 6/2 Stände

Parolen:

Ja: CSP, EVP, Grüne, SP, Piraten; SGB, Travail.Suisse

Nein: BDP, CVP, FDP, GLP, SVP; economiesuisse, SBV⁸

1) BaZ, Lib. und NLZ, 21.6.10.

2) AB SR, 2011, S. 629 f.; AZ, 24.2.11; NZZ, 31.3.und 16.6.11.; Medienmitteilung EDK vom 20.1.12

3) 24H, LT et TG, 04.01.12; LT, 20.01.12; NZZ, 21.01.12; NZZ et In., 01.11.13; Lib., 02.12.12; TA, 01.11.12; SGT, 13.11.12.; FF, 2012, pp.2229 s.

4) BaZ, 8.2.13; Lib, LT et NZZ, 15.2.13; WoZ, 14.2.13; NZZ, 11.4.13; TG, 26.4.13; BaZ, NZZ et TG, 28.6.13; SGT, 30.10.13.; FF, 2013, p.4935s.; FF, 2013, p.4963s.

5) BO CE, 2014, pp. 466 s.; BO CN,2014, pp.386 ss.; Communiqué de presse CSEC-E; Communiqué de presse CSEC-E (2); Rapport de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil de Etats

6) Aboutissement; Argumentaire contre l'initiative; Argumentaire en faveur de l'initiative; BO CE, 2014, p.1332; BO CE, 2014, p.1335; BO CE, 2014, p.780; BO CE, 2014, pp.1171 ss.; BO CE, 2014, pp.454 ss.; BO CN, 2014, pp.1006 ss.; BO CN, 2014, pp.2011 ss.; BO CN, 2014, pp.2258 ss.; BO CN, 2014, pp.2386 ss.; BO CN, 2014, pp.386 ss.; Communiqué de presse CSEC-E;

Communiqué de presse CSEC-E (2); Communiqué de presse CSEC-N; Communiqué de presse CSEC-N (2); Communiqué de presse CSEC-N (3); Communiqué de presse Cdf-E; FF, 2013, pp.4935 ss.; FF, 2014, pp.9457; Presse du 19.03.2014; Presse du 20.03.2014; Texte complet initiative; NZZ, 15.2.14; TG, 21.2.14; NZZ, 6.6.14; TG, 11.12.14

7) Tableau analyse votation; VOX Analysis (Deutsch); VOX Analysis (Français); TA, 2.3.15; 24H, LT, Lib, NF, NZZ, TA, 14.4.15; NZZ, TZ, 17.4.15; BaZ, 18.4.15; SGT, 22.4.15; AZ, SZ, 24.4.15; SZ, 25.4.15; NF, 27.4.15; AZ, 30.4.15; 24H, LT, Lib, NF, TG, 1.5.15; BZ, 2.5.15; BaZ, NZZ, 4.5.15; 24H, BZ, SGT, 5.5.15; LZ, TZ, 7.5.15; AZ, TZ, 8.5.15; AZ, NF, NZZ, 9.5.15; AZ, 11.5.15; NF, 12.5.15; BZ, SGT, 13.5.15; LZ, NZZ, 15.5.15; SZ, 18.5.15; LT, 20.5.15; TA, 21.5., 23.5.15; LZ, NZZ, 26.5.15; LZ, SN, TA, 27.5.15; NZZ, 28.5.15; LZ, NZZ, 29.5.15; AZ, BaZ, NF, SGT, 30.5.15; 24H, NZZ, 1.6.15; 24H, LT, OJ, SN, 2.6.15; NF, SGT, 3.6.15; BaZ, LT, NZZ, 4.6.15; LMD, LZ, NZZ, 6.6.15; 24H, NF, 8.6.15; NF, 9.6.15; 24H, 11.6.15; 24H, BZ, BaZ, LMD, LT, LZ, Lib, NF, SGT, TZ, 15.6.15

8) Tableau analyse votation